

- **APPROUVE** par 14 POUR et 1 ABSTENTION, la mission G2 Phase AVP/PRO, selon la norme NF 094-500 de novembre 2013 proposée par l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE conformément aux conditions ci-dessus pour un coût total de 4 775 € H.T.

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer l'ensemble les pièces.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY



Secrétaire de séance

Marie BERNARD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

ID : 084-218401024-20260921-2026_D_75-DE



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Séance du 21 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation
15/09/2026

Date d'affichage
15/09/2026

Objet de la délibération

Approbation choix de la
société Hydrogéotechnique
pour la mission G2 phase
AVP-PRO du Parking des
Sablons

N° 75/26

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un septembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, M. ICARD, Mme BERNARD, M. BROVELLI, Mme BRAZARD, M. CHABRIER, M. CHOMETTE, M. DIDNIK, M. JEGOU, Mme MIGLIORINI, Mme MOUNIER-SIRE, Mme TRACOL, M. BONHOMME, Mme MALIVEL

Absents : Mme CHEREL donne pouvoir à Mme BONNELLY,

Madame le Maire explique qu'afin de procéder à la réhabilitation du parking des Sablons une mission géotechnique de type G2 AVP - PRO, en conformité avec la norme NF-O94-500 doit être réalisé.

La mission de conception G2 comprend :

- reconnaissance géotechnique, sondage pressiométrique, sondages au pénétromètre dynamique, sondage carottées, essais de portance ; prélèvement d'échantillons ; analyse de perméabilité, essais de laboratoires adaptés.

Le rapport devra comprendre la description des formations rencontrée, la caractéristique mécaniques des cols, la présence éventuelle de remblais hétérogènes, le niveau d'eau observé (le cas échéant) l'aptitude des matériaux en place au rempli, le risque de tassement, la stabilité des terrassements, la recommandation des terrassements, la recommandation concernant les plateformes de voirie, la recommandation de traitement des sols si nécessaires.

A préconisation pour les structures de chaussées, la préconisation pour le remblai des tranchées, la préconisation concernant l'infiltration des eaux pluviales.

Une consultation a été réalisée avec cahier des charges et DQE auprès de 3 entreprises.

La mairie a reçu trois offres, le cabinet TRAMOY a fait l'analyse. Il propose de retenir l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE pour la mission G2 AVP-PRO pour un coût de 4 775 € H.T.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,